

Garantie limitée sur le produit

GARANTIE LIMITÉE

H.B. Fuller Construction Products Inc. (« HBF-CP ») garantit, au propriétaire (« Propriétaire »), le produit (« Produit) indiqué ci-dessous dans les lieux où il est appliqué, pour la période spécifiée ci-dessous, que le Produit

- sera exempt de défauts de fabrication substantiels
- ne se brisera pas ou ne se détériorera lors d'un usage normal

À condition que le Produit ait été correctement appliqué dans les limites applicables de durée de conservation et conformément avec les directives, les fiches techniques et les spécifications écrites qui se trouvent sur tecspecialty.com, selon la date de son application et conforme avec les normes et directives du code du bâtiment en vigueur, incluant le manuel TCNA lorsque cela est applicable, et les procédures pour une application professionnelle dans la mesure où elle est conforme aux directives et spécifications écrites par HBF-CP.

	À vie	25 ans	20 ans	15 ans	10 ans	5 ans	1 an
Coulis	InColor ^{MC*} Design FX ^{MD*} Power Grout ^{MD*}				Coulis époxy AccuColor EFX ^{MD}	Coulis sans sable AccuColor ^{MD} Coulis avec sable AccuColor ^{MD} Additif acrylique pour coulis Coulis AccuColor ^{MD} Plus	Concentré pour eau de nettoyage AccuColor EFX ^{MC} Colorant pour coulis Coulis prêt à l'utilisation Adhésif et coulis (avec sable) Adhésif et coulis (sans sable) Coulis pour carreaux en vinyle
Mortiers et additifs	Super Flex ^{MC} 3N1 ^{MC} Fast Set 3N1 ^{MC} Mortier Ultimate 6 Plus	IsoLight ^{MC}	Full Flex ^{MD}	Mortier Ultimate pour grands carreaux Mortier Ultimate à prise rapide pour grands carreaux	Quik Flex ^{MD}	Sturdi Flex ^{MC} Additif Xtra Flex ^{MC} Mortier prémélangé Ultimate	Full Set Plus ^{MC} SturdiLight ^{MC} Mortier pour membrane de désolidarisation Additif Acrylbond ^{MC} AMA PermaSet ^{MC} 200 PermaFlex ^{MC} 300 LHT PermaFlex ^{MC} 300 Mortier à contact intégral
Mastics					Double Duty ^{MC} Plus	Double Duty ^{MC}	Mastic Type 1 Adhésif 101 pour carreaux de céramique
Préparation de surface					HydraFlex ^{MC} Pare-vapeur pénétrant LiquiDam ^{MC} Enduit pare-vapeur d'eau LiquiDam EZ ^{MC} Level Set ^{MC} 500 HF	Triple Flex ^{MC} Sous-couche EZ Level ^{MC} Apprêt à usage multiples Level Set ^{MC} LW-60 Sous-couche renforcée de fibres Apprêt à l'époxy Level Set ^{MC} Couche d'usure Level Set ^{MC} Level Set ^{MC} 300 Remplissage de joint fissure	Additif pour pâte de colmatage Pâte de colmatage VersaPatch ^{MC} Couche mince PerfectFinish ^{MC} Pâte de colmatage en profondeur à prise rapide Sous-couche autolissante de catégorie construction Level Set ^{MC} DP3 Pâte à colmatage Pro Membrane en feuilles pour le pontage de fissures Level Set ^{MC} 200 Enduit de parement Feather Edge Membrane d'étanchéité et de prévention de fissures Mortier à plancher
Préformé composantes							Niches, pentes et bordures
Calfeutrants					Scellant AccuColor 100 ^{MC}		Calfeutrages AccuColor ^{MD}
Adhésifs pour revêtement de sol				Adhésif universel haut de gamme Flexera ^{MC} HT Adhésif pour revêtements de sol en vinyle RollFast ^{MC} Adhésif pour revêtements de sol en vinyle TrowelFast ^{MC}	Adhésif universel haut de gamme Flexera ^{MC}	Adhésif transitoire de qualité supérieure pour revêtements de sol en vinyle Adhésif pour planchettes et tuiles de vinyle pur Nose Caulk Filler	Adhésifs pour revêtement de sol TEC ^{MD}
Adhésifs pour parquet	Wood Endure ^{MC} Wood Assure ^{MC} Wood Go ^{MC} Wood Ready ^{MC}						

^{*}Consultez le document de garantie séparé pour les détails.

RECOURS EXCLUSIFS

HBF-CP exécutera à sa seule discrétion et à ses frais, chacune des réclamations de garantie de Produit qui sera déterminée valide, en remplaçant le Produit ou en remboursant la somme payée par le Propriétaire pour le produit défectueux.

La durée de la garantie sur un Produit de remplacement ne dépassera pas le reste de la garantie sur le Produit qui a été remplacé lors de la date de ce remplacement.

PROCÉDURE DE RÉCLAMATION POUR GARANTIE

De manière à se qualifier pour un des moyens de réparations décrites ci-dessous, le Propriétaire doit aviser HBF-CP, par écrit, avant la fin de la période de garantie décrite ci-dessus et il doit fournir une preuve d'achat du Produit qui est supposément défectueux, en ce qui concerne la découverte de la défectuosité alléguée sur le Produit couvert par la présente garantie. Le propriétaire doit laisser

Garantie limitée sur le produit

à HBF-CP un délai raisonnable pour évaluer et vérifier la défectuosité présumée. Le Propriétaire doit envoyer ou télécopier les réclamations par écrit à :

H.B. Fuller Construction Products Inc. 1105 South Frontenac Street Aurora, IL 60504-6451 À l'attention du : Soutien technique

EXCLUSIONS ET DÉNI DE RESPONSABILITÉ POUR LES GARANTIES

La présente garantie ne couvre pas les dommages ou autres torts provoqués par l'entretien ou le nettoyage régulier, toute défectuosité, tout dommage ou autres torts qui ne sont pas provoqués par des actions ou des omissions de HBF-CP ou qui se produisent dans quelque mesure ou de toute autre façon, démontrant (i) l'incapacité du Propriétaire ou du poseur du Produit de suivre les instructions applicables rendues disponibles par HBF-CP ou d'autres fabricants, le cas échéant, (ii) l'utilisation abusive, inappropriée ou la modification du Produit (iii) la non-conformité avec les instructions de HBF-CP ou les normes de l'industrie entraînante des défaillances structurales ou dans la main-d'œuvre, (iv) l'usure normale provenant de l'utilisation, (v) une mauvaise préparation de substrat, un refoulement d'égout, une catastrophe naturelle, une humidité relative trop faible ou trop élevée ou tout autre problème n'étant pas en lien avec une humidité excessive qui s'avérerait provenir de l'autre côté du pare-vapeur pour l'humidité, s'il y en a un qui a été appliqué, (vi) que la surface n'a pas été installée selon les recommandations du fabricant, sans s'y limiter, incluant la température, l'humidité relative et un entretien adéquat ou (vii) que la surface n'a pas été installée selon les instructions de la plus récente documentation disponible offerte par le fabricant en relation avec les installations à coller, incluant sans pour autant s'y limiter, à l'acclimatation du recouvrement de bois, l'espace laissé pour l'expansion, la température sur le chantier, l'humidité relative et les exigences en matière de circulation d'air.

MÊME SI HBF-CP PEUT AVOIR SUGGÉRÉ LE PRODUIT OU DÉVELOPPÉ LE PRODUIT À LA DEMANDE DU PROPRIÉTAIRE OU DU POSEUR DU PRODUIT, LE PROPRIÉTAIRE ET LE POSEUR SONT ENTIÈREMENT RESPONSABLES DES TESTS ET DE DÉTERMINER L'ADÉQUATION DU PRODUIT AUX FINS PRÉVUES, ET LE PROPRIÉTAIRE AINSI QUE LE POSEUR ASSUMENT TOUS LES RISQUES ET RESPONSABILITÉS EN REGARDÀ CETTE ADÉQUATION. LA PRÉCÉDENTE GARANTIE TIENT LIEU À TOUTE AUTRES GARANTIES, EXPLICITES OU IMPLICITES, INCLUANT SANS POUR AUTANT S'Y LIMITER.L'ABSENCE DE CONTREFACON. LA QUALITÉ MARCHANDE ET L'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER. TOUTES LES GARANTIES IMPLICITES DONNÉES EN VERTU DE LA LOI APPLICABLE. INCLUANT SANS POUR AUTANT S'Y LIMITER, LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE ETD'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER. SONT LIMITÉES EN DURÉE PAR LA GARANTIE EXPLICITE DONNÉE CI-DESSUS. CERTAINS ÉTATS OU CERTAINES PROVINCES NE PERMETTENT PAS DE LIMITATIONS SUR LA DURÉE DE LA GARANTIE IMPLICITE. DE CE FAIT, IL EST POSSIBLE QUE LA LIMITATION MENTIONNÉE CI-DESSUS NE S'APPLIQUE PAS AU PROPRIÉTAIRE.

LIMITATION DES RECOURS ET DOMMAGES

À L'EXCEPTION DE CE QUI EST STIPULÉ DANS LA PRÉSENTE, LES RECOURS ÉNONCÉS CI-DESSUS SONT LES SEULS RECOURS EXCLUSIFS CONTRE HBF-CP. TOUT EFFORT AU-DELÀ DES OBLIGATIONS STIPULÉES DANS LA PRÉSENTE PAR HBF-CP NE MODIFIERA AUCUNEMENT LES LIMITATIONS POUR LES RECOURS ET LES DOMMAGES ÉNONCÉS DANS CETTE GARANTIE OU PROLONGER OU MODIFIER CETTE GARANTIE.

LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ

EN AUCUN CAS, LA RESPONSABILITÉ DE HBF-CP EN VERTU DE CETTE GARANTIE NE DÉPASSERA LE MONTANT PAYÉ PAR LE PROPRIÉTAIRE POUR LE PRODUIT DÉFECTUEUX ÉTANT REMPLACÉ. CETTE LIMITATION S'APPLIQUE, PEU IMPORTE SI LA RESPONSABILITÉ DE HBF-CP SURVIENT SUITE À UNE VIOLATION DE LA GARANTIE, UNE NÉGLIGENCE OU UNE RESPONSABILITÉ OBJECTIVE OU UN DÉLIT.

DÉNI DE DOMMAGES

HBF-CP N'EST PAS RESPONSABLE DE TOUS DOMMAGES INDIRECTS, ACCIDENTELS, PUNITIFS, SPÉCIAUX OU CONSÉCUTIFS EN LIEN OU SURVENANT SUITE À LA VENTE, L'ACHAT OU L'UTILISATION DU PRODUIT, D'UNE VIOLATION DE LA GARANTIE, INCLUANT SANS POUR AUTANT S'Y LIMITER, LA PERTE DE PROFITS ANTICIPÉS OU TOUTE AUTRE PERTE ON SUITE AU DÉLAI DURANT L'INSPECTION OU LA RÉPARATION DU PRODUIT EN CE QUI A TRAIT À LA DÉFECTUOSITÉ ALLÉGUÉE DANS LE CADRE DE LA GARANTIE DU PRODUIT INDÉPENDAMMENT DE TOUTE RESPONSABILITÉ OBJECTIVE OU DE NÉGLIGENCE DE LA PART DE HBF-CP ET INDÉPENDAMMENT DE TOUTE THÉORIE LÉGALE (CONTRAT, DÉLIT OU AUTRE) REVENDIQUÉE POUR DÉPOSER UNE RÉCLAMATION. CERTAINS ÉTATS OU CERTAINES PROVINCES NE PERMETTENT PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DES DOMMAGES ACCIDENTELS OU CONSÉDUCTIFS. DE CE FAIT, IL EST POSSIBLE QUE LA LIMITATION OU L'EXCLUSION MENTIONNÉE CI-DESSUS NE S'APPLIQUE PAS AU PROPRIÉTAIRE.

GARANTIE NON TRANSFÉRABLE

Cette garantie n'est pas transférable et ne confère aucun droit ou recours à un quelconque tiers, qu'il s'agisse d'un tiers bénéficiaire ou autre.

PLEIN ACCORD

Cette garantie remplace et substitue complètement toutes garanties, ententes ou représentations orales ou écrites antérieures de HBF-CP en ce qui concerne le produit ou son application. Cette garantie ne peut être modifiée uniquement par un représentant officiel ou le directeur général de HBF-CP. Cette garantie s'applique à toutes les applications du Produit qui se produisent après le 15 janvier 2021

Pour en savoir davantage, visitez le site Web au TECspecialty.com/fr-can



H.B. Fuller Construction Products Inc. | 1105 South Frontenac Street Aurora, II 60504-6451